



Thônex

législature 2020-2025
délibération n°162
séance du 26/09/2023

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'500.-
destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que le service de la police municipale est doté actuellement de trois véhicules automobiles de patrouille, deux SKODA break acquis en 2011 et 2014 et un fourgon MERCEDES Vito en circulation depuis 2017 ;
- Vu que les véhicules de service sont employés quotidiennement pour se déplacer sur les différents sites de la commune mais aussi à transporter du matériel nécessaire en intervention ainsi que l'équipement des agents ;
- Vu que depuis la nouvelle loi sur les APM de 2010 les sollicitations de la centrale d'engagement de la police cantonale sont de plus en plus nombreuses ce qui implique des interventions urgentes et des arrestations avec conduite de prévenus au poste de police ;
- Vu que les patrouilles de la police municipale de Thônex couvrent, en plus de Thônex, la commune de Puplinge et parfois Chêne-Bourg depuis la convention signée en 2022 et que des chemins non goudronnés doivent être empruntés ;
- Vu que le total des frais de réparation, à court terme, du véhicule s'élèvera à CHF 10'056.- ;
- Vu que les coûts induits par l'achat de ce véhicule sont évalués à un montant de CHF 15'170.- montant qui comprend les charges d'amortissement annuels, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le préavis favorable de la commission sécurité publique du 13 juin 2023 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 15 juin 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal



décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 75'500.- en vue de l'acquisition du nouveau véhicule Skoda / ENYAQ iV 80 4x2, électrique, dont à déduire le produit de la vente de l'ancien véhicule acquis en 2011, pour un montant de CHF 1'500.-.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 74'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1110.330 dès 2024.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ce véhicule.



Thônex, le 27 septembre 2023- MZ/ck

(DA-23-101) cm-26/09/2023